

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2651

30 octobre 2008

SOMMAIRE

AAE Wagon Finance S.A.	127248	Mercuria Services	127227
Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.	127228	Merlin Entertainments Group Luxem-	
Balian	127205	bourg S.à r.l.	127226
Béflex S.à r.l.	127206	MH Germany Property XIX S.à r.l.	127238
B.G. Assur	127242	MH Germany Property XVI S.à r.l.	127242
Boissons Wallers S.A.	127239	Nylim Mezzanine LuxCo Sàrl	127247
Carbisdale Holding S.à r.l.	127247	Ovex S.à.r.l.	127211
CL Sport Consulting S.A.	127212	Paepsem Participations S.A.	127241
Create S.A.	127206	Paribus GRF II Sàrl	127202
Crown of Bakem S.A.	127202	Parkway International S.à r.l.	127212
Denarius Holdings S.A.	127207	Pasta Point Holding S.A.	127214
DGAD International S.à.r.l.	127241	Pharaoh S.A.	127203
DVPWEB Sàrl	127248	Securisk S.A.	127206
EGC	127202	Snack Bosphore S.à r.l.	127203
Elchanan S.A.	127247	Snack Bosphore S.à r.l.	127240
E Oppenheimer & Son Property (Luxem-		Snack Bosphore S.à r.l.	127240
bourg) Limited	127212	Socprop S.à.r.l.	127227
ESS	127209	Solidus GP SA	127246
Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à		Tankreederei II S.A.	127204
r.l.	127239	Tankreederei I S.A.	127204
Grand Vin Sélection, s.à r.l.	127207	The Directors' Office	127205
H&F Sensor Lux 2 S.à r.l.	127207	Uppsala S.A.	127227
Incoterm Holding S.à r.l.	127246	Vespucci S.à r.l.	127246
Larissa S.A.	127204	World Trade Company S.A.	127218
LoveArt S.A., SPF	127203	WP II Investments S.à r.l.	127241
Malleza S.A.	127248		

Crown of Bakem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.330.

En date du 28 Mai 2008, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

La confirmation des administrateurs:

- Seen Albert, demeurant à L-7618, Larochette, 17, Leedebach, Administrateur à 2012
- Gokke Raymonde, demeurant à L-7618, Larochette, 17, Leedebach, Administrateur à 2012
- Suxeskey S.A., Siège social à L-7619, Larochette, 10-12, rue de Medernach Administrateur à 2012

Et le personne chargée du contrôle des comptes:

- Neilinger Gerhard, demeurant à L-2146, Luxembourg, 74, rue de Merl, Commissaire aux comptes à 2012

Larochette, le 14 octobre 08.

Suxeskey S.A.

Signature

Référence de publication: 2008133566/757/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

EGC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 3, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 12.360.

Cession de parts sociales

La soussignée, Madame Marguerite Hartz-Jung, demeurant à L-3366 Leudelange, 4, rue du Schléiwenhof déclare par la présente céder à Monsieur Jean-Paul Hartz, gérant, demeurant à L-1211 Luxembourg, 28, bd Baden-Powell, qui accepte dix (10) parts sociales, qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée E.G.C. s.à r.l., L-2668 Luxembourg, 3, rue Julien-Vesque, au prix de 1.000.- (mille Euros).

Fait en double à Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signature

Pour témoin

Signature

Référence de publication: 2008133567/6811/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06416. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080155749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Paribus GRF II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.378.

Die Gesellschaft PARIBUS GRF II S.à r.l. mit Sitz in 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg hatte mit Datum 16.01.2008 folgende 3 Geschäftsführer bestellt:

Manager A - Rüdiger Kimpel und Manager B - Bob Faber und Manager B - Charles Meyer.

Mit Beschluss vom 3. Oktober 2008 treten die B Manager Bob Faber und Charles Meyer von Ihrem Mandat zurück. Herr Rüdiger Kimpel, Manager A, bleibt alleiniger Geschäftsführer der PARIBUS GRF II S.à r.l. und ist somit alleine zeichnungsberechtigt für die Gesellschaft.

Im Auftrag Claudia Schiff

Managerin

Référence de publication: 2008133544/9326/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06517. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pharaoh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.554.

Rapports et comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008133545/322/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06090. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

LoveArt S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 52.548.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008133559/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05446. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 2A, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

Cessions de parts sociales

Je soussigné, Monsieur TORUN Ali, commerçant, né à Samsun (Turquie) le 01^{er} novembre 1986, demeurant à F-57290 Fameck, 38, avenue Jean Mermoz, déclare par la présente, céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ces 30 parts sociales de SNACK BOSPHORE S.à.r.l., ayant son siège social à L-3238 Bettembourg, 2A, rue de l'indépendance, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître TOM METZLER de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 17 février 2004 numéro 65.928 inscrite au registre de commerce sous la section B et numéro 99.230 à Luxembourg A.C., le 02 mars 2004.

à

Monsieur KARABULUT Ali Baba, ouvrier, né Palu (Turquie) le 03 février 1979, demeurant à F-57290 Fameck, 14, avenue de Metz,

trente parts sociales (30).

Prix global 3000.- EUR, contre quittance. (Somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant les signatures des présentes. Prix de cession stipulé de commun accord).

Fait à Luxembourg, le 15 février 2007.

KARABULUT ALI BABA / TORUN ALI

Cessionnaire / Cédant

Référence de publication: 2008133584/1279/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Tankreederei II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.034.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C n° 696 du 27 septembre 2000.

Le bilan et au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANKREEDEREI II S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008133582/2820/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04052. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Tankreederei I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.033.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C n° 696 du 27 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANKREEDEREI I S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008133581/2820/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04044. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Larissa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 22.316.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

LARISSA S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008133618/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02429. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Balian, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.096.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008133580/7232/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06558. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.744.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2008

En date du 30 septembre 2008 l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Robert DeNORMANDIE
- Monsieur Richard GODDARD
- Madame Agnès LARUELLE
- Monsieur Arnaud DUBOIS
- Madame Daniela KLASSEN-MARTIN
- Monsieur Bernard HERMAN

de leur mandat en tant qu'administrateur avec effet immédiat,

- de nommer Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, née le 3 mai 1953 à Rédange, France, ayant comme adresse 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg en tant que nouvel administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

- de nommer Monsieur Claude Kremer, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, Luxembourg, ayant comme adresse 14, rue Erasme, L-1468, Luxembourg, en tant que nouvel administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

- de nommer Monsieur Nicolaus Bocklandt, né le 25 novembre 1956 à Manderfeld, Belgique, ayant comme adresse 19, rue de Bitbourg L-1273, Luxembourg, en tant que nouvel administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

Depuis lors le conseil d'administration est composé comme suit:

- Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini
- Monsieur Claude Kremer
- Monsieur Patrick Zurstrassen
- Monsieur Yves Wagner
- Monsieur Gery Daeninck
- Monsieur Nicolaus Bocklandt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

The Directors' Office

Signature

Référence de publication: 2008133614/250/39.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Creare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 33.685.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration par vote circulaire d'octobre 2007

Nominations statutaires

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Olivier LACHAPELLE de son poste d'Administrateur de la société.

Afin de combler cette vacance, le Conseil décide de coopter à l'unanimité M. Hien TRAN TRUNG, domicilié au 89, avenue du générale Leclerc, F-75014 Paris, France, jusqu'à à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Signature.

Référence de publication: 2008133605/689/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Securisk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 57.005.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007

Quatrième Résolution: Nomination du Réviseur d'entreprise

Dans le cadre de la politique du Groupe, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de la société MAZARS en tant que Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée nomme à l'unanimité le Réviseur d'Entreprises DELOITTE, dont le siège social est au 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2007

Cinquième Résolution: Divers

L'Assemblée prend acte de la démission de Mme Ingrid VAN DE MAELE de son poste d'Administrateur de la société.

Afin de combler cette vacance, l'Assemblée nomme à l'unanimité M. Bart DE CRAENE, domicilié au 4, Sleutelbloems-
straat, B-1850, Grimbergen, Belgique, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008133602/689/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Béflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 110.467.

—
En date du 22 septembre 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 22 septembre 2008 de Mr Gábor Ralf GOERTZ avec adresse au 75, Pasaréti ut, H-1026 Budapest de son mandat de Gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008133568/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Grand Vin Sélection, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 100.453.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.
Fiduciaire Giloanne S.A.
18a, rue de Mondorf, L-5750 Frisange
Signature

Référence de publication: 2008133543/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03855. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Denarius Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 103.135.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Maitland Trust (Luxembourg) S.A. a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008133569/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

H&F Sensor Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 140.978.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of the month of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg on August 5th 2008 by deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg registry of trade and companies (Registre de Commerce et des Sociétés) section B, number 140.979,

represented by Maître Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23rd September 2008 (which initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities), being the sole shareholder (associé) and holding all the shares (parts sociales) in issue in "H&F Sensor Lux 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, incorporated on 5th August 2008 by deed of Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2164, dated 5th September 2008.

The sole shareholder requested the notary to record as follows:

1. That the sole shareholder holds all the ten thousand (10,000) shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items;

2. The agenda was as follows:

(i) Increase of the issued share capital to an amount of one hundred forty-four thousand five hundred Pound Sterling (£ 144,500) and issue of a total of one hundred thirty-four thousand five hundred (134,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1) each and a total subscription price of six hundred seventy-two thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (£ 672,969) against payment in cash for a total amount of six hundred seventy-two thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (£ 672,969), subscription to the new shares (and payment of the subscription price) by the sole shareholder of the Company, H&F Sensor Lux 1 S.à r.l.

(ii) Consequential amendment of article 5 of the articles of association to read as follows:

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one hundred forty-four thousand five hundred Pound Sterling (£144,500) divided into one hundred forty-four thousand five hundred (144,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

After approval of the above, the following resolutions were passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital by an amount of one hundred thirty-four thousand five hundred Pound Sterling (£ 134,500) to an amount of one hundred forty-four thousand five hundred Pound Sterling (£ 144,500) by the issue to the sole shareholder of the Company, H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., of a total of one hundred thirty-four thousand five hundred (134,500) shares each with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1) and a total subscription price of six hundred seventy-two thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (£672,969) against contribution in cash for a total amount of six hundred seventy-two thousand nine hundred and sixty-nine Pound Sterling (£672,969).

Thereupon the subscriber, H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., prenamed, represented as aforesaid, subscribed and fully paid the new shares as set forth above.

Evidence of transfer to the Company of the contribution in cash has been shown to the undersigned notary.

It is then resolved to allocate the value of the total contribution in cash (i) for an amount equal to the nominal value of the new shares to the issued share capital account, (ii) for an amount equal to fourteen thousand four hundred and fifty Pound Sterling (£ 14,450) to the legal reserve and (iii) the balance to the freely available share premium account.

It is then resolved to amend article 5 ("Share capital") of the articles of incorporation as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

For the purpose of the registration authorities, the amount of £ 672,969.- is valued at EUR 847,419.00

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 7,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg le 5 août 2008 par acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés section B, numéro 140.979,

représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée le 23 septembre 2008 (laquelle signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement), étant l'associé unique et détenant toutes les parts sociales en émission dans "H&F Sensor Lux 2 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constituée le 5 août 2008 par acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2164 en date du 5 septembre 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient toutes les un dix mille (10,000) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points suivants;

2. L'agenda était la suivante:

(i) Augmentation du capital social émis de la Société à un montant de cent quarante-quatre mille cinq cents Livres Sterling (£ 144,500) et l'émission d'un total de cent trente-quatre mille cinq cents (134,500) parts sociales avec une valeur nominale de une Livre Sterling (£ 1) chacune et un prix total de souscription de six cent soixante-douze mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 672,969) par un apport en espèces pour un montant total de six cent soixante-douze mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 672,969), souscription aux nouvelles parts sociales (et paiement du prix de souscription) étant faite par l'associé unique de la Société, H&F Sensor Lux 1 S.à r.l.

(ii) En conséquence, modification de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 5 Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante-quatre mille cinq cents Livres Sterling (£144,500) divisé en cent quarante-quatre mille cinq cents (144,500) parts sociales d'une valeur nominale de une Livre Sterling (£ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable."

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé ensuite décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de cent trente-quatre mille cinq cents Livres Sterling (£ 134,500) à un montant de cent quarante-quatre mille cinq cents Livres Sterling (£ 144,500) par l'émission à l'associé unique de la Société, H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., d'un montant total de cent trente-quatre mille cinq cents (134,500) parts sociales avec une valeur nominale de une Livre Sterling (£ 1) chacune et un prix total de souscription de six cent soixante-douze mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 672,969) par un apport en espèces pour un montant total de six cent soixante-douze mille neuf cent soixante-neuf Livres Sterling (£ 672,969).

Ensuite, le souscripteur, H&F Sensor Lux 1 S.à r.l, mentionné ci-dessus, représenté comme il est dit, a souscrit et payé les nouvelles parts sociales tel que prévu ci-dessus.

Preuve du transfert de l'apport en espèces à la Société a été présentée au notaire instrumentant.

Il est ensuite décidé d'allouer la valeur de tout l'apport en espèce (i) pour un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au compte du capital social émis, (ii) pour un montant égal à quatorze mille quatre cent cinquante Livres Sterling (£ 14,450) à la réserve légale et (iii) le restant à la prime d'émission librement disponible.

Il est ensuite décidé de modifier l'article 5 ("Capital social") des statuts tel que prévu dans l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de £ 672.969,- est évalué à EUR 847.419,00

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40428. - Reçu à 0.50% quatre mille deux cent trente trois euros quatre-vingt quatre cents (4233.84 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008133423/242/125.

(080155889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

ESS, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.213.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ESS", avec siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 108.213, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 8 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1019 du 31 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1004 du 7 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot MOUSEL, employé privé, demeurant à Belvaux. Monsieur Jeannot MOUSEL occupe également les fonctions de secrétaire et de scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon avec effet au 1^{er} janvier 2006.

2. Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3. Démission d'un administrateur.

4. Nomination d'un nouvel administrateur.

5. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société LFS Property Services S.A. comme administrateur de la société et lui donne pleine entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur la société LFS ADVICE SERVICES SA, avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.203, dont le représentant permanent désigné est Monsieur Jeannot MOUSEL, employé privé, demeurant à Belvaux.

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des sociétés INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. et BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A. comme administrateurs et de la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. comme président du conseil d'administration jusque l'assemblée générale de l'année 2013.

La Société est valablement engagée par la signature isolée du président du conseil d'administration.

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société HMS FIDUCIAIRE S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société jusque l'assemblée générale de l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jeannot Mousel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 janvier 2008, LAC/2008/4333. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008133342/202/70.

(080155735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Ovex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Luxembourg, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.406.

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Régis OUDOT, gérant de société, né à Mirecourt, France, le 26 juin 1968, demeurant à F-54160 Frolois, 1, rue Saint Martin, et

Monsieur Robert OUDOT, gérant de société, né à Nancy, France, le 31 août 1943, demeurant à F-88500 Poussay, 959, route de Neufchâteau,

Tous deux ici représentés par Maître Romain LANCIA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Après avoir établi que les comparants, représentés comme sus-dit, possèdent toutes les cinq cents (500) parts de la société à responsabilité limitée "OVEX s.à r.l.", dont le siège social se trouve à L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 130.406,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1981 du 14 septembre 2007,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué au nom de ses mandants en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-9753 Heinerscheid, 1, rue Principale.

La première phrase de l'article 4 des statuts est modifié en conséquence:

«Le siège de la société est établi dans la Commune de Heinerscheid.»

Gérance:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Sébastien FAIZAND de son poste de gérant administratif, et lui en accorde décharge.

Monsieur Régis OUDOT, jusqu'à présent gérant technique de la société, prend dès lors la fonction de gérant unique.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. LANCIA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 29 septembre 2008. Relation: CAP/2008/2974. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 octobre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008132768/225/43.

(080155425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

CL Sport Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.229.

Extrait de l'AGE du 10 septembre 2008

Il résulte de l'AGE du 10 septembre 2008 que la décision suivante a été prise:

- Modification du siège social, à savoir transfert vers

Cl Sport Consulting SA, route de Bigonville - 14, L-8832 Rombach

Christelle Dupont

La Présidente

Référence de publication: 2008131547/1067/15.

Enregistré à Diekirch, le 10 octobre 2008, réf. DSO-CV00068. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080153893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

E Oppenheimer & Son Property (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 83.381.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008*Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008131556/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before Maître Joëlle Baden, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

White Horse Holdings UK B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands and having its registered office at 4, Bouwerij, NL-1185 XX, Amselveen, Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Ms Astrid Wagner, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on September, 26, 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Parkway International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 80.415, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 January 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 730 of 6 September 2001.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 15 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 20 September 2007, number 2042 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

127213

First resolution

The sole shareholder resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the first of October of each year and to end on the thirtieth of September of the following year.

The financial year having started on 19 June 2008 will end on 30 September 2008.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend articles 20 and 21 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's financial year starts on the first of October of each year and ends on the thirtieth of September of the following year."

" **Art. 21.** Each year, on the thirtieth of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

a comparu:

White Horse Holdings UK B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Bouverij, 4, NL-1185 XX, Amselveen, Amsterdam, Pays-Bas.

ici représentée par Mademoiselle Astrid Wagner, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 septembre 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de Parkway International S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.415, constituée suivant acte notarié en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 730 du 6 septembre 2001 (ci après la "Société").

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2042 du 20 septembre 2007.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencé le 19 juin 2008 se terminera le 30 septembre 2008.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier les articles 20 et 21 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

« **Art. 21.** Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WAGNER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2008. LAC/2008/41262. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008132735/7241/85.

(080155484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Pasta Point Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.292.

— STATUTS

L'an deux mille huit le vingt-six septembre

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

1.- La société anonyme "TRAXIMA INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.348, dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nico HANSEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

2.- Monsieur Nicolas ADONE, gérant de société, né à Differdange, le 8 mai 1975, demeurant à L-4763 Pétange, 2, rue Oberst Daessent, ici représenté par Monsieur Nico HANSEN, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} .- Dénomination - durée - objet - siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, une société anonyme, sous la dénomination de "PASTA POINT HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II.- Capital social - actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1^{er} et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 mai à 15.25 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI.- Exercice social - bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX.- Dispositions finales - loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3) La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par lors des résolutions prises par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme "TRAXIMA INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.348, cinquante actions,	50
2.- Monsieur Nicolas ADONE, gérant de société, demeurant à L-4763 Pétange, 2, rue Oberst Daessent, cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

b) Monsieur Nicolas ADONE, gérant de société, né à Differdange, le 8 mai 1975, demeurant à L-4763 Pétange, 2, rue Oberst Daessent.

c) Madame Sophie BATARDY, employée privée, née à Lille, (France), le 23 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

3.- La société à responsabilité limitée "MGI FISOGEST S.à.r.l.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes.

4.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Nico HANSEN, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration.

7.- Les cent (100) actions représentatives du capital social souscrit sont émises comme actions nominatives.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HANSEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2008. Relation GRE/2008/3916. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,50%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008132755/231/239.

(080155423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

World Trade Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.291.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

Madame Glazova Nadezhda KONSTANTINOVNA, indépendante, née à Vladivostok, le 7 janvier 1983, demeurant à 2 Zavoiko sreet, appt. 126, 690048 Vladivostok, Russie;

ici représentée par Monsieur Pierre KEMMER, employé privé, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967, demeurant à L-5754 Frisange, 22, op der Gell;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 8 septembre 2008;

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «WORLD TRADE COMPANY S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale. La société pourra aussi gérer, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations. La société a également pour objet la tenue de livres, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet l'achat et la vente, l'import et l'export, ainsi que le négoce de toutes matières premières et transformées en détail et en gros.

Titre II.- Capital Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EURO (EURO 50.000.-) divisé en CINQUANTE (50) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EURO 1.-)

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Madame Glazova Nadezhda KONSTANTINOVNA, prédite, 50.000.- actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EURO (EURO 50.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (EURO 3.750.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Madame Glazova Nadezhda KONSTANTINOVNA, indépendante, née à Vladivostok, le 7 janvier 1983, demeurant à 2 Zavoiko street, appt, 126, 690048 Valdivostok, Russie.

- Monsieur Pierre Kemmer, employé privé, né à Luxembourg, le 31 octobre 1967, demeurant à L-5754 Frisange, 22, op der Gell.

- La société «Countryland et Real Estate Sàrl» avec siège social à L-5365 Munsbach, 13, Parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 99.965;

Est nommé Administrateur-Délégué Monsieur Pierre KEMMER, prédit.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

EUROTRUST S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86.381, une société avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

4.- Le siège social de la société est établi à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, l'anglais et l'allemand constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et allemande, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes français, anglais et allemand, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction en anglais:

In the year one thousand two hundred and eight, on the eighteenth September;
Before us Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg.

There appeared the following:

Mrs. Glazova Nadezhda KONSTANTINOVNA, businesswomen, born in Vladivostok on the 7th of January 1983, residing at 2 Zavoiko street, appt. 126, 690048 Vladivostok, Russian;

here represented by Mr. Pierre Kemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 31st of October 1967, residing in L-5754 Frisange, 22, op der Gell;

by a proxy given on the 8 September;

which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which he act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société anonyme which he form between himself:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the denomination of "WORLD TRADE COMPANY S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company shall also have as its object, both in Luxembourg and abroad, all operations relating directly or indirectly to the activities of a business agency, including consultancy in commercial matters. The company may also manage, on its own account, both in Luxembourg and abroad, its movable and immovable assets by means of the purchase, leasing, enhancement and sale of all movables as well as of all real assets and related titles.

The company may take an interest, by all methods, in all businesses, undertakings or companies that have an object which is the same as or analogous or related to its own or that are of such a nature as to be conducive to its development or to the extension of its operations. The company shall also have as its object the keeping of books, and also all industrial, commercial or financial, movable-property or immovable-property transactions that relate directly or indirectly to its object or are conducive to facilitating the extension or development thereof.

A further object of the company shall be the purchase and sale, import and export of and dealings in all raw and processed material, both on a wholesale and on a retail basis.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at FIFTY THOUSAND EURO (EURO 50.000.-) divided into FIFTY THOUSAND shares (50.000) having a par value of ONE EURO (EURO 1.-) per share.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in the registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.
The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. With the approval of the statutory auditor, the board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10.- of the present articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the first Monday of the month of May and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of these net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Mrs. Glazova Nadezhda KONSTANTINOVNA, prenamed: 50.000 shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 %) in cash, so that the amount of FIFTY THOUSAND EURO (EURO 50.000.-) is now available to the company, evidence hereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (EURO 3.750.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, he have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at 3 and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- Mrs. Glazova Nadezhda KONSTANTINOVNA, businesswomen, born at Vladivostok on the 7 of January 1983, residing in 2 Zavoiko street, appt. 126 690048 Vladivostok, Russian.

- Mr. Pierre KEMMER, employé privé, born at Luxembourg, on the 31st of October 1967, residing in L-5754 Frisange, 22, op der Gell.

- The company "Countryland Real Estate Sàrl", with its registered office in L-5365 Munsbach, 13, Parc d'activité Syrdall, inscribed in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number 99.965.

Is appointed managing-director Mr. Pierre KEMMER prenamed.

3.- Has been appointed statutory auditor:

EUOTRUST S.A. inscribed in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 86.381, with its registered office in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

4.- The registered office of the company is established in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, all known to the notary by here surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing have signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks French, English and German states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English and German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French, the English and German text, the French version will prevail.

Suit la traduction allemande:

Im Jahre zwei tausend und acht, den achtzehnten September;

Vor Uns Christine DOERNER, Notar im Amtssitz zu Bettemburg.

Sind erschienen:

Dame Glazova Nadezha KONSTANTINOVNA, Geschäftsfrau, geboren zu Vladivostok, am 7. Januar 1983, zu 2 Zavoiko street, appt. 126, 690048 Valdivostok, Russland wohnend;

hier vertreten durch Herrn Pierre KEMMER, Privatangestellter, geboren zu Luxemburg, am 31. Oktober 1967, zu L-5754 Frisange, 22, op der Gell wohnend;

aufgrund einer Spezialvollmacht unter Privatunterschrift vom 8 September 2008;

welche Vollmacht "ne varietur" von den Parteien und dem Notar unterzeichnet worden ist und gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Dieser Erschienenen wie er handelt ersuchte den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihm zu gründenden anonymen Gesellschaft zu beurkunden, und zwar:

Kapitel I.- Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung „WORLD TRADE COMPANY S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf, sowie die wirtschaftliche Verwertung von Immobilien und alle Tätigkeiten welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern können. Ausserdem die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Uebertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes. Die Gesellschaft kann sich an die Gründung und Entwicklung jeder finanziellen industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften. Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Abwicklung, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, jeglicher direkt oder indirekt mit den Tätigkeiten einer Vermittlungsagentur zusammenhängenden Geschäfte, einschließlich der Beratung in Handelssachen. Die Gesellschaft kann auch für eigene Rechnung ihr Mobilien- und Immobilienvermögen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, mittels Kauf, Vermietung, Verwertung und Verkauf jeglicher Mobilien sowie jeglicher Immobilien und Liegenschaftsrechte verwalten.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an sämtlichen Geschäften, Unternehmen oder Gesellschaften beteiligen, die einen identischen, ähnlichen oder verbundenen Zweck verfolgen oder ihre Entwicklung oder die Erweiterung ihrer Geschäfte zu fördern vermögen. Überdies hat die Gesellschaft zum Zweck die Buchführung sowie sämtliche industriellen, kommerziellen oder finanziellen, Mobilien- oder Immobiliengeschäfte, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder dessen Erweiterung oder Entwicklung zu fördern vermögen.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Kauf und Verkauf, Import und Export, sowie der Groß- und Kleinhandel von jeglichen Rohstoffe und verarbeitetem Material.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZIG TAUSEND EURO (EURO 50.000.-), eingeteilt in FÜNFZIG TAUSEND Aktien (50.000.-) zu je EIN EURO (EURO 1.-) pro Aktie.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muss einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Mit dem Einverständnis der Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

Art. 9. Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines bevollmächtigten Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10.- der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Abzweigungen davon an einen oder mehrere Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Eine jährliche Generalversammlung findet statt in der Stadt Luxemburg, an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Montag des Monats Mai und zum ersten Male im Jahre 2009.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Jahresergebnis

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Ausnahmsweise begreift das erste Geschäftsjahr eine Laufzeit angerechnet vom Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2008.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Ueberschuss, welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von den Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00 %) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,00 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Ueber den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiavor angegeben festgesetzt wurde, hat der Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

Dame Glazova Nedezhda KONSTANTINOVNA, vorgenannt: 50.000.- Aktien

Die hiavor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von FÜNFZIG TAUSEND EURO (EURO 50.000.-) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf DREI TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (EURO 3.750.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienenene, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher er sich als ordentlich einberufen betrachtet.

Er stellt fest, dass die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf 3; diejenige der Kommissare auf einen.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden berufen:

- Dame Glazova Nadezhda KONSTANTINOVNA, Geschäftsfrau, geboren zu Vladivostok, am 7. Januar 1983, zu 2 Zavoiko street, appt. 126 690048 Valdivostok, Russland wohnend.

- Herr Pierre KEMMER, Privatangestellter, geboren zu Luxemburg, am 31. Oktober 1967, zu L-5754 Frisange, 22, op der Gell wohnend.

- Die Gesellschaft „Countryland Real Estate Sàrl“ mit Sitz in L-5365 Munsbach, 13, Parc d'activité Syrdall, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 99.965.

- Wird zum Administrateur-Délégué ernannt Herr Pierre KEMMER, vogenannt.

3.- Zum Kommissaren wird berufen:

EUOTRUST S.A., eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer B 86.381, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

4.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Bettembourg, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar welcher Französisch, Englisch und Deutsch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Verlangen des Erschienenen die gegenwärtige Urkunde auf Französisch mit einer englischen und deutschen Übersetzung verfasst worden ist, auf Verlangen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen der französischen, englischen und deutschen Übersetzung wird die französische Fassung massgebend sein.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Kemmer, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 23 septembre 2008. Relation: EAC/2008/10936. - Reçu deux cent cinquante euros

50.000 à 0,5%: 250.- euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 25 septembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008132757/209/430.

(080155379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Merlin Entertainments Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 901.155,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.846.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 13 février 2008 que Kirkbi AG a transféré avec effet au 1^{er} janvier 2008:

- 30.300 parts sociales ordinaires A1,

- 30.300 parts sociales ordinaires A2,

- 30.300 parts sociales ordinaires A3,

- 30.300 parts sociales ordinaires A4,

- 30.300 parts sociales ordinaires A5

qu'elle détenait dans la Société à:

- Lego Holdings A/S

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008133693/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Socprop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.623.

—
Extrait des décisions prises par l'associée en date du 2 octobre 2008

1. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur André WILWERT a démissionné de son mandat de gérant.
3. Le nombre des gérants a été réduit de trois à deux.
4. Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 08/10/2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour *SOCPROP S.à.r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133691/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Uppsala S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 19.941.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 septembre 2008

1. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 03/10/2008.

Pour *UPPSALA S.A.*

Pour extrait sincère et conforme

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133685/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Mercuria Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 139.565.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2008

En date du 30 septembre 2008 l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Guy Harles de son mandat en tant qu'administrateur avec effet immédiat,
- de nommer Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, née le 3 mai 1953 à Rédange, France, ayant comme adresse 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en tant que nouvel administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,
- de nommer Monsieur Patrick Zurstrassen, né le 27 mai 1945 à Liège, Belgique, ayant comme adresse 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, en tant que nouvel administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

- de nommer Monsieur Yves Wagner, né le 16 novembre 1958 à Luxembourg, Luxembourg, ayant comme adresse 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre, Luxembourg, en tant que nouvel administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

- de nommer Monsieur Gery Daeninck, né le 14 janvier 1951 à Sleidinge, Belgique, ayant comme adresse, 47, rue du Vieux Marché aux Grains, B-1000 Bruxelles, Belgique, en tant que nouvel administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Depuis lors le conseil d'administration est composé comme suit:

- Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini
- Monsieur Claude Kremer
- Monsieur Nicolaus Bocklandt
- Monsieur Patrick Zurstrassen
- Monsieur Yves Wagner
- Monsieur Gery Daeninck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Mercuria Services

Signature

Référence de publication: 2008133616/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 142.343.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of September.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"HSH Global Aircraft I S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 127642.

The appearer for the above is here represented by Mr. Jan KAYSER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal dated 29 September 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form - corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and own title to one or more aircrafts (the "Aircraft"), to act as lessor in operating leasing agreements for the Aircraft, to enter into loan agreements with HoldCo and other lenders and into other transactions related thereto.

3.2 The Company will, inter alia, accede to or, respectively, enter into the following service agreements (the "Service Agreements"):

- (i) The Investment and Technical Advisory Agreement;
- (ii) The Administration Agreement;

as soon as the Company is a member of HoldCo's Group.

3.3 The Company intends to raise capital, inter alia, by way of a shareholder loan agreement with HoldCo in form of a profit participating loan ("PPL") and (secured) senior loan agreements with other creditors.

3.4 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to acquire or sell or make other disposition and hold, directly or indirectly, interests (including shares) in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit contingent rights (Genussrechte) and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Managers or officers of the Company, within the limits of Luxembourg Law;

- to acquire title to one or more Aircraft and to enter into any agreement necessary to maintain the Aircraft in good and marketable condition;

- to enter into operating leasing agreements with respect to Aircraft owned or to be owned by the Company and to dispose of such Aircraft;

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) represented by two hundred (200) shares of one hundred US Dollar (USD 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Board of managers.

8.1 The Company is managed by three Managers (the "Managers") appointed by a resolution of the Shareholder(s). Two of the Managers shall be Luxembourg resident individuals. One of the Managers shall also be a Class B Manager of HoldCo. The Managers will constitute a Board of Managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Responsibilities of the managers.

9.1 The Board of Managers shall agree on regulations regarding their internal organisation.

9.2 The Board of Managers shall, in addition to any matters to be decided in the day-to-day business of the Company, or according to the Law, these Articles or their internal regulations:

- (i) decide on any
 - * investment proposal;
 - * disposal proposal;
 - * lease proposal;
 - * funding proposal; and
 - * any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor and the execution of any such transaction, in each case subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

(ii) appoint a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and decide on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement, subject to approval of the Shareholders pursuant to Article 14.8;

- (iii) recommend the appointment of a liquidator of the Company to the general meeting of the Shareholders; and
- (iv) consult with the board of managers of HoldCo if necessary.

Art. 10. Powers of the board of managers and opposite interest.

10.1 In dealing with third parties the Board of Managers, without prejudice to Articles 8 and 11, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with. The Board of Managers may not take any measures that require the Shareholders' approval according to Article 14, before such approval has been granted to the Board of Managers. Such approval can be granted by fax or letter.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10.3 In the event that a Manager has an opposite interest or a (potential) conflict of interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Managers, such Manager must advise the Board of Managers and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Managers. The relevant Manager shall not vote on any such transaction and such opposite interest or a (potential) conflict of interest shall be reported to the following general meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions. This Article 10.3 shall not apply to such Manager who acts also as Manager of HoldCo with respect to any transaction relating to the Company and HoldCo.

Art. 11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers. For the avoidance of doubt, the Company shall be bound by the signature of one Manager to whom such power is delegated by another Manager in a special proxy (in written form or by e-mail or facsimilie); in this case, this Manager shall sign for itself as Manager and on behalf of the other manager he represents.

Art. 12. Delegation and agent of the board of managers.

12.1 Any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 Any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 13. Meeting of the board of managers.

13.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

13.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions, if two Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of all Managers.

13.5 The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at some other place in Luxembourg.

13.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 The shareholders' meetings shall be held at the registered office of the Company or some other place in Luxembourg. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who needs not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

14.8 A Shareholders' resolution shall be required, inter alia, for

- (i) the change of the legal form of the Company;
- (ii) the transfer of the registered office of the Company outside the city of Luxembourg;
- (iii) an amendment of the corporate objects of the Company;
- (iv) the removal of any Manager of the Company with or without cause;
- (v) any merger, demerger or similar corporate reorganisation of the Company;
- (vi) the acquisition or disposition of assets, in each case exceeding EUR 20,000;
- (vii) the acquisition or sale or disposal of interests or shares in Luxembourg or foreign entities;
- (viii) the decision on any
 - investment proposal;
 - disposal proposal;
 - lease proposal;
 - funding proposal; and
 - any other proposal;

in each case as presented by the Investment Advisor, and the execution of any such transaction;

(ix) the decision on the consent of the Company as shareholder or holder of interest in a Luxembourg or foreign entity, if such consent is required by the articles of the respective entity;

(x) the appointment of a new investment advisor upon termination of any existing investment advisory agreement and the decision on the entering into a new investment advisory agreement and any substantial amendments of an existing investment advisory agreement;

(xi) activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation) other than as laid down in Article 3.1, Article 3.2 and Article 3.3;

(xii) the entering into (i) employment contracts, and (ii) service agreements for the purpose of the objects of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed EUR 20,000;

(xiii) the conclusion of other legal transactions which impose obligations on the Company amounting to more than EUR 20,000 in an individual case;

(xiv) the raising of loans and granting of security for the repayment of such money if the amount of indebtedness outstanding at any time would exceed EUR 20,000;

(xv) the provision of guarantees or similar liabilities for third parties;

(xvi) the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;

(xvii) the representation of the Company in lawsuits against a Manager; and

(xviii) the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds EUR 20,000, save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts.

14.9 Any such shareholders' meeting resolution pursuant to Article 14.8 shall be binding on the decisions and actions by the Board of Managers.

Chapter V.- Business year

Art. 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers, and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution right of shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution of net profits as dividends (subject to Article 16.2) and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed as dividends, subject to any contractual restrictions of the Company that may exist (including without limitation the PPL).

16.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

Chapter VI.- Liquidation

Art. 17. Dissolution and liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 Upon Shareholders' meeting resolution, the Company shall be liquidated if the Aircraft of the Company have been sold or disposed of.

17.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators to be appointed by the General Meeting of the Shareholders, which shall determine their powers and remuneration, subject to recommendation by the Board of Managers as set out in Article 9.2.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 19. Definitions and interpretation.

"Administration Agreement" means an agreement under which the Central Administrative Agent will provide certain domiciliary, management, administrative, accounting and related services in relation to HoldCo's business and/or to the business of HoldCo's Group;

"Central Administrative Agent" means Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 31093;

"Class B Manager of HoldCo" means a class B manager of HoldCo, as defined in the articles of association of HoldCo, as amended from time to time;

"HoldCo" means HSH Global Aircraft I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B127642;

"HoldCo's Group" means HoldCo and the OpCos;

"Investment Advisor" means Amentum Capital Limited, a limited company duly organised and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 411598;

"Investment and Technical Advisory Agreement" means an advisory agreement to be entered into between HoldCo and the Investment Advisor, by which the Investment Advisor will provide or procure, inter alia, the provision of investment recommendations and acquisition advisory services and management and technical services in respect of the aircraft owned or to be owned, as applicable, by HoldCo's Group.

"OpCos" means the companies in Luxembourg or other jurisdictions established or acquired as wholly owned subsidiaries by HoldCo and which shall acquire or hold aircraft;

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Subscription - payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., 200 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) corresponding to a share capital of twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HSH Global Aircraft I S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Lothar RAFALSKI, Manager, born on 29 November 1952 in Hamburg, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Achim WELSCHOFF, Manager, born on 16 August 1965 in Trier, with professional address at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Angela BEHREND-GÖRNEMANN, Manager, born on 18 December 1956, Hambourg (Germany), with professional address at c/o HSH Nordbank AG, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hambourg, Germany.

In accordance with article 11 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power is delegated by jointly any two Managers. For the avoidance of doubt, the Company shall be bound by the signature of one Manager to whom such power is delegated by another Manager in a special proxy (in written form or by e-mail or facsimilie); in this case, this Manager shall sign for itself as Manager and on behalf of the other manager he represents.

2) The Company shall have its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"HSH Global Aircraft I S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127642.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Jan KAYSER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 29 septembre 2008.

Laquelle paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée ("société à responsabilité limitée") dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme - dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de devenir propriétaire d'un ou plusieurs avion(s) ("Avion"), d'agir comme bailleur dans le cadre de contrats de prêts opérationnels d'Avion, et de conclure des contrats de prêts avec HoldCo et d'autres prêteurs et de conclure d'autres transactions qui y seraient liées.

3.2 Entre autres contrats, la Société adhèrera aux ou conclura les, respectivement, contrats de prestations de services suivants (les "Contrats de Services"):

- (i) Le Contrat de Conseil en Investissements;
- (ii) Le Contrat de Services Administratifs;

dès lors que la Société est membre du Groupe HoldCo.

3.3 La Société projette de réunir des fonds par le biais, entre autres, d'un prêt d'associé avec HoldCo sous la forme d'un prêt de participation aux bénéficiaires ("PPB"), et de contrat de prêt senior (garanti) avec d'autres créanciers.

3.4 La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit (y compris des actions/parts), dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droit(s) aux bénéficiaires conditionnel(s) (Genussrechte) et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de tous gérants ou cadres de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- devenir propriétaire d'un ou plusieurs Avions et conclure les contrats leur permettant de demeurer commercialisables dans des conditions satisfaisantes;

- conclure des contrats de prêt en rapport avec les Avions détenus ou devant être détenus par la Société, et céder ces Avions.

3.5 La Société peut réaliser tous les investissements ou opérations légales, commerciales, techniques ou financières, et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20,000.-) représenté par deux cents (200) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100.-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 En complément du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Le montant dudit compte de prime d'émission est laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par trois Gérants (les "Gérants") nommés par une résolution des Associé(s). Deux des Gérants doivent être des personnes physiques résidant au Luxembourg. L'un des Gérants doit être un Gérant de Classe B de HoldCo. Les Gérants constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance" ou les "Gérants").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par décision des Associé(s).

Art. 9. Responsabilités des gérants.

9.1 Le Conseil de Gérance devra approuver les règles concernant son organisation interne.

9.2 Le Conseil de Gérance devra, outre les décisions à prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou en vertu de la Loi, des Statuts ou des règles internes,

(i) prendre une décision concernant toute

- proposition d'investissement;
- proposition d'acte de disposition;
- proposition de bail;
- proposition de financement; et
- toute autre proposition;

qui serait faite dans chaque cas par le Conseiller en Investissements, la conclusion de la transaction étant subordonnée, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(ii) engager un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau contrat de conseil en investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant, ces décisions étant subordonnées, en vertu de l'Article 14.8, à l'accord des Associés;

(iii) recommander à l'assemblée générale des Associés la nomination d'un liquidateur de la Société;

(iv) consulter, si nécessaire, le conseil de gérance de HoldCo.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance et intérêt opposé.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des Articles 8 et 11, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Le Conseil de Gérance ne peut prendre de mesures requérant l'accord des Associés en vertu de l'Article 14 tant qu'un tel accord n'a pas été donné au Conseil de Gérance. Cet accord peut être donné par fax ou par letter.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10.3 Dans l'hypothèse où un Gérant a un intérêt opposé à celui de la Société ou un éventuel conflit d'intérêt avec celui de la Société dans toute opération soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, ledit Gérant est tenu d'en prévenir le Conseil de Gérance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil de Gérance. Le Gérant concerné ne peut prendre part à cette délibération, et il sera rendu compte de cet intérêt opposé ou de ce conflit d'intérêt éventuel lors de l'assemblée générale des Associés suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions. Le présent Article 10.3 ne s'applique pas, dans le cadre de transactions concernant la Société et HoldCo, au Gérant qui agit également en qualité de gérant de HoldCo.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants. En cas de doute, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant à qui le pouvoir aura été délégué par un autre Gérant par un pouvoir spécial (par écrit, e-mail ou facsimile); dans ce cas, le Gérant devra signer pour lui même et pour le Gérant qu'il représente.

Art. 12. Délégation et agent du conseil de gérance.

12.1 Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de tout mandataire, la durée de leurs mandats et toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance.

13.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

13.4 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si deux Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

13.5 Les réunions du Conseil de Gérance ont lieu au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg.

13.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions devant être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Les réunions des Associés se tiennent au siège social de la Société ou ailleurs à Luxembourg. Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions de la Loi.

14.8 Une résolution des Associés est requise, entre autres, pour

- (i) le changement de forme juridique de la Société;
- (ii) le transfert du siège social de la Société en dehors de la ville de Luxembourg;
- (iii) une modification de l'objet de la Société;
- (iv) la révocation d'un Gérant de la Société, avec ou sans cause légitime;
- (v) toute fusion, scission ou restructuration similaire de la Société;
- (vi) l'acquisition ou la disposition d'actifs dans chaque cas où cela à EUR 20,000 par opération;
- (vii) l'achat, la vente ou la détention d'actions/parts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères;
- (viii) une décision concernant toute
 - proposition d'investissement;
 - proposition d'acte de disposition;
 - proposition de bail;
 - proposition de financement; et
 - toute autre proposition;

qui serait faite, dans chaque cas, par le Conseil en Investissements, et la conclusion d'une telle transaction.

(ix) une décision concernant le consentement que doit donner la Société en qualité d'actionnaire d'une entité luxembourgeoise ou étrangère, dès lors que le consentement de la Société est requis par les statuts de cette entité;

(x) le choix d'un nouveau conseiller en investissements au terme de tout contrat de conseil en investissements existant, décider de la conclusion d'un nouveau Contrat de conseil en Investissements et de tout amendement substantiel à effectuer dans un contrat de conseil en investissements existant;

(xi) toute activité sortant du champ d'activités habituel de la Société, ce qui inclut notamment toute activité autre que celles définies aux Articles 3.1, 3.2 et 3.3;

(xii) la conclusion (i) de contrats de travail, et (ii) de contrats de prestation de services conformes à l'objet de la Société dès lors que le montant payable annuellement dans le cadre de chacun de ces contrats de prestation de services excède EUR 20,000;

(xiii) la conclusion de tout autre contrat mettant, pour chacun, à la charge de la Société des obligations représentant un montant supérieur à EUR 20,000;

(xiv) l'émission d'emprunts et l'octroi de garanties pour le remboursement de ces sommes si, à tout moment, le montant des dettes non encore réglées excède à EUR 20,000;

(xv) l'octroi de garanties ou d'engagements similaires au profit de tiers;

(xvi) la conclusion ou la résiliation de contrats de location et de bail;
(xvii) la représentation de la Société lors de poursuites engagées contre un Gérant; et
(xviii) le déclenchement de poursuites dont la cause excède la somme de EUR 20,000, sauf si ces poursuites portent sur le recouvrement de créances non encore réglées.

14.9 Toute résolution adoptée lors des réunions tenues dans le cadre de l'Article 14.8 lie le Conseil de Gérance dans sa prise de décisions et dans ses actes.

Chapitre V.- Exercice social

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution du bénéfice net sous forme de dividendes (sous réserve de l'Article 16.2) dans le respect de la loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués, sauf éventuelles restrictions conventionnelles propres à la Société (incluant notamment le PPB)

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Chapitre VI.- Liquidation

Art. 17. Dissolution et liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 Sur résolution de l'assemblée des Associés, la Société sera liquidée si l'Avion de la Société a été vendu ou cédé.

17.4 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations, sous réserve des recommandations faites par le Conseil de Gérance en vertu de l'Article 9.2.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

19. Définitions et interprétation.

"Contrat de Services Administratifs" signifie un contrat par lequel le Prestataire fournira certains services de domiciliation, de gestion, d'administration et de comptabilité, et d'autres services connexes en relation avec les activités de la Société ou/et avec les activités du Groupe HoldCo;

"Prestataire" signifie Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31093;

"HoldCo" signifie HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127642;

"Groupe HoldCo" signifie HoldCo et les OpCos;

"Conseiller en Investissements" signifie Amentum Capital Limited, une société dûment constituée et régie par le droit de la République d'Irlande, ayant son siège situé 1 Strokes Place St. Stephen's Green, Dublin 2, Irlande et enregistrée au Bureau Irlandais du Registre des Sociétés sous le numéro 411598;

"Contrat de Conseil en Investissements" signifie un contrat de conseil devant être conclu entre HoldCo et le Conseiller en Investissements, par lequel le Conseiller en Investissements fournira, entre autres, des services de recommandations d'investissement, de conseil en acquisitions, et des services techniques en rapport avec les Avions détenus ou devant être détenus, selon les cas, par le Groupe HoldCo.

"Gérant de Classe B de HoldCo" signifie un gérant de classe B de Holdco, tel que défini dans les statuts de HoldCo, tel que modifiés.

"OpCos" signifie les sociétés établies au Luxembourg ou dans d'autres états, dont le capital est intégralement détenu par HoldCo, et qui acquerront ou détiendront un avion;

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., 200 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20,000.-) correspondant à un capital de vingt mille US Dollars (USD 20,000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HSH Global Aircraft I S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Lothar RAFALSKI, Gérant, né à Hambourg le 29 novembre 1952, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Achim WELSCHOFF, Gérant, né à Trèves le 16 août 1965, ayant son adresse professionnelle au 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Angela BEHREND-GÖRNEMANN, Gérant, né à Hambourg, (Allemagne) le 18 décembre 1956, ayant son adresse professionnelle au c/o HSH Nordbank AG, Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hambourg, Allemagne.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué conjointement par deux Gérants. En cas de doute, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant à qui le pouvoir aura été délégué par un autre Gérant par un pouvoir spécial (par écrit, e-mail ou facsimile); dans ce cas, le Gérant devra signer pour lui-même et pour le Gérant qu'il représente.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. KAYSER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12541. — Reçu soixante-neuf Euros vingt-huit Cents (13.856,06.- à 0,5 % = 69,28.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008133824/239/572.

(080156323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

MH Germany Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.292.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 septembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon en tant que Gérant B de la Société avec effet au 22 septembre 2008;

- De nommer:

* Madame Corinne Muller, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvelle Gérante B de la Société avec effet au 22 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2008133716/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Gebrüder Hartmut und Volker FESS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 86.525.

Im Jahre zweitausendundacht, am siebten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Hartmut FESS, Dachdeckermeister, geboren am 13. März 1961 in Saarlouis, wohnhaft in D-66763 Dillingen, Dürener Strasse, 3,

2. Herr Volker FESS, Dachdeckermeister, geboren am 28. April 1959 in Saarlouis, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Haferweg 10.

Welche Kompargenten erklären, dass sie alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GEBRÜDER HARTMUT UND VOLKER FESS S. à r. l. mit Sitz zu L-5530 Moutfort, 102, rue de Remich sind, welche gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ mit damaligem Amtssitz zu Remich, am 20. März 2002, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 934 vom 19. Juni 2002, mit einem Kapital von zwölftausendfunfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je einhundertfundzwanzig Euro (125,- EUR) vollständig eingezahlt.

Dies erläutert, haben die Kompargenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-5530 Moutfort, 102, rue de Remich nach L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus zu verlegen und dementsprechend Article 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bous. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden“.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. FESS, V. FESS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 8 octobre 2008. Relation: REM/2008/1262. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 17. Oktober 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008132775/8085/36.

(080155359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Boissons Wallers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 26, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 93.999.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2008.

Pour BOISSONS WALLERS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008133586/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04739. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 2A, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

—
Cession de parts sociales

Je soussigné, Monsieur Taskin GUNINDI commerçant, né à Ordu (Turquie) le 10 janvier 1973, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz, 13, rue Charles Foucault, déclare par la présente, céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ces 124 parts sociales de SNACK BOSPHORE S.à r.l., ayant son siège social à L-3238 Bettembourg, 2a, rue de l'indépendance constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Tom METZLER de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 17 février 2004 numéro 65.928 inscrite au registre de commerce sous la section B et numéro 99.230 à Luxembourg A.C., le 02 mars 2004.

à

Monsieur TORUN Ali, ouvrier, né à Samsun (Turquie) le 01^{er} novembre 1986, demeurant à F-57290 Fameck, 38, avenue Jean MERMOZ,

Cent vingt-quatre parts sociales (124).

Prix global 12.400.- EUR, contre quittance. (Somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant les signatures des présentes. Prix de cession stipulé de commun accord).

La société SNACK BOSPHORE S.à.r.l. me libère de tous droits et engagements envers elle.

Fait à Bettembourg, le 18 décembre 2006.

TORUN ALI / TASKIN GUNINDI

(Cessionnaire / Cédant)

Référence de publication: 2008133585/1279/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09001. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 2A, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

—
Cession de parts sociales

Je soussigné, Monsieur Ertan GUNINDI, ouvrier, né à Ordu (Turquie) le 3 mars 1970, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz, 30, rue Président JF Kennedy, déclare par la présente céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ces 62 parts sociales de SNACK BOSPHORE S.à.r.l., ayant son siège social à L-3238 Bettembourg, 2a, rue de l'Indépendance, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Tom METZLER de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 17 février 2004 numéro 65.928 inscrite au registre de commerce sous la section B et le numéro 99.230 à Luxembourg A.C., le 02 mars 2004.

à

Monsieur Taskin GUNINDI, commerçant, né à Ordu (Turquie) le 10 janvier 1973, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz, 13, rue Charles Foucault.

Soixante-deux parts sociales (62)

Prix global de six mille deux cents euros (6.200.- EUR), contre quittance. (Somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant les signatures des présentes. Prix de cession stipulé de commun accord).

La modification de l'article 6 des statuts concernant la structure du capital sera effectué par les preneurs des parts.

La société SNACK BOSPHORE S.à.r.l. me libère de tous droits et engagements envers elle.

127241

Fait à Bettembourg, le 12 mai 2005.

TASKIN GUNINDI / Ertan GUNINDI

Cessionnaire / Cédant

Référence de publication: 2008133589/1279/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080155998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Paepsem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.532.

Les actionnaires de PAEPSEM PARTICIPATIONS SA, qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 15 octobre 2008 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont révoqué le mandat de KPMG Audit S.à r.l. comme Commissaire aux Comptes.

Deuxième résolution

Ont nommé Vainker & Associates S.à r.l. comme Commissaire aux Comptes, 17, BD ROYAL, L-2449 LUXEMBOURG.

Troisième résolution

Ont transféré le siège social de la société à 17, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

PAEPSEM PARTICIPATIONS SA

Signatures

Référence de publication: 2008133599/763/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.292.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 30 septembre 2008 que WARBURG PINCUS PPRIVATE Equity IX, L.P. a transféré ses 3.700 parts sociales à

- WP XII Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140798.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

WP XII Investments S.à r.l. 3.700 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

WP II Investments S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008133612/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

DGAD International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.636.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des gérants tenue à Luxembourg le 15 septembre 2008

Après délibération, les gérants, agissant en leur qualité de représentants légaux de la société DGAD INTERNATIONAL S.à r.l., décident:

1. de démissionner Monsieur Jean ARROU-VIGNOD de son poste de Gérant;
2. de coopter Monsieur Alexandre COISNE, employé privé, demeurant professionnellement 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Jean ARROU-VIGNOD.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des associés.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Pour DGAD INTERNATIONAL S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008133619/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

MH Germany Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.289.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 Septembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Madame Patricia Schon en tant que Gérant B de la Société avec effet au 22 Septembre 2008;

- De nommer:

* Madame Corinne Muller, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvelle Gérante B de la Société avec effet au 22 Septembre 2008 pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 22 Septembre 2008.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2008133609/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

B.G. Assur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.341.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur David BERTIAUX, né le 16 avril 1971 à Mons (Belgique), gérant, demeurant au 212, rue des Déportés, B-7061 Casteau,

ici représenté par Monsieur Tom WELTER, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous privé, donnée à Casteau, le 28 août 2008;

- Monsieur Julien GRAUX, né le 9 juin 1977 à Mons (Belgique), employé privé, demeurant au 18, rue de la Halle aux Filets, B-7130 Binche,

ici représenté par Madame Béatrice GOURBESVILLE, gestionnaire de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous privé, donnée à Casteau, le 27 août 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparant, dûment représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le courtage d'assurances, toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que toutes actions similaires ou connexes conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances ou des lois qui seront applicables postérieurement à sa constitution ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, la mise en valeur et l'aliénation de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension, notamment l'obtention d'emprunts contractés auprès de tiers.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "B.G. ASSUR".

Art. 5. Le siège social est établi à Koerich, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pendant un délai de trois mois suivant le décès d'un associé, les parts sociales du défunt peuvent être acquises par les autres associés.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par:

- Monsieur David BERTIAUX, prénommé, quatre cents parts sociales	400
- Monsieur Julien GRAUX, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi Bâtiment Wandhaf, 3-5, route d'Arlon, L-8399 Windhof-Koerich.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur David BERTIAUX, né le 16 avril 1971 à Mons (Belgique), gérant, demeurant au 212, rue des Déportés, B-7061 Casteau.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et agréments éventuellement requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts qui précèdent.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits mandataire des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. WELTER, B. GOURBESVILLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12855. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008133826/239/179.

(080156272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Solidus GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.512.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 août 2008

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 10/10/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SOLIDUS GP SA*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133692/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Incoterm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.477.

—
Extrait des décisions prises par l'associée en date du 2 octobre 2008

En remplacement de Monsieur Gérard MATHEIS, gérant démissionnaire, Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 08/10/2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour *INCOTERM HOLDING S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133690/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Vespucci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 960.150,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.724.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 3 septembre 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 septembre 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008133865/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Elchanan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.449.

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Omnium Investments International S.A. et à la réunion du Conseil d'Administration tenues toutes deux le 7 octobre 2008, il a été décidé comme suit:

De nommer Mr. Bram van Leijen, né le 5 juin 1972 à Achtkarspelen, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 24, avenue de la Grenade, 1207, Geneva, Suisse, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet immédiat, ses deux mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en 2012.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008133703/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Carbisdale Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.559.

Extrait des décisions prises par l'associée en date du 2 octobre 2008

En remplacement de Monsieur Gérard MATHEIS, gérant démissionnaire, Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 08/10/2008

Pour avis sincère et conforme

Pour *CARBISDALE HOLDING S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133689/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Nylim Mezzanine LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 97.588.

Extrait des résolutions de l'Associé unique du 4 Octobre 2008

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 Octobre 2008.

Stijn Curfs.

Référence de publication: 2008133578/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Malleza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.295.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 juin 2008

1) Madame Adriana DE ALCANTARA a démissionné de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2) Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur.

4) Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur.

5) Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

6) Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7) Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

8) Monsieur Rémi CHEVALIER, administrateur de sociétés, né à Sainte-Foy-Lès-Lyon (France), le 27 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

9) Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MALLEZA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008133687/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

DVPWEB Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 108.447.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134200/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03181. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.

AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008134157/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05983. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2008.